

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

L'an deux mil vingt-trois,
Le 20 septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de la commune de TRUN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023

Présents : M. Jacques PRIGENT, M. Vincent LEBRETON, Mme Florence ECOBICHON, M. Eric RIEDINGER, M. Fabien JOUADE, M. Hervé BROU, M. André DEBEVE, Mme Anita LEVALLOIS, Mme Lydia POUPIN, M. Philippe POTTIER, M. Jean-Louis DESVIGNE, Mme Sandra LOBRY, Mme Léa VIEL.

Absentes excusées : Mme Anne-Marie TREUIL, Mme Renée SAUSSAIS qui donne procuration à Mme Florence ECOBICHON.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis DESVIGNE

COLLEGE ANDRE MALRAUX
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SEJOUR SKI 2024

DEL – SUB – 7.5 – 53/2023

Monsieur le Maire que l'équipe EPS du collège va réaliser un voyage scolaire dans une station de ski de CHÂTEL en Haute-Savoie du 21 au 27 janvier 2024 avec 70 élèves de 5^{ème} dont 13 élèves Trunois.

Le coût du voyage est de 416€ par élève.

Le collège sollicite soit une subvention globale pour l'établissement qui sera ensuite redivisée à l'ensemble des 70 participants, soit une aide individuelle pour chaque enfant de Trun.

Il rappelle que le CCAS peut également verser une aide individuelle à chaque enfant de Trun qui est calculée en fonction des ressources familiales. Cette aide peut aller jusqu'à 200€.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré :

✍ **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 500 € au collège André Malraux de Trun pour le séjour de ski organisé du 21 au 27 janvier 2024 ;

PRECISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216104943-20230920-53-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jacques PRIGENT

